

Commission Européenne

Contrat-Cadre de Commission 2011

EUROPEAID/129783/C/SER/multi

Lot 1: Études et assistance technique dans tous les secteurs

Lettre de contrat No. 2014/344098/1

Évaluation thématique sur le soutien IAP pour les Communautés
Roms

Résumé

Juin 2015



Ce projet est financé par
l'Union Européenne



Projet mis en œuvre par
PERD Consortium

Évaluation thématique sur le soutien IAP pour les Communautés Roms

Contrat de Service No. 2014/344098/1

Résumé

Juin 2015

DISCLAIMER

Ce rapport a été préparé avec l'aide financière de la Commission européenne. Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des consultants et par suite en aucun cas ne reflètent l'opinion officielle de la Commission Européenne

Les Auteurs du Rapport:

M. Richard Allen
M. Steven O'Connor
Dr. Melita Petanovic
Dr. Nicoleta Bitu

Numéro interne PERD: 2014-040

Nom et adresse du contracteur

Bureau PERD de la politique économique et
de développement régional Ltd.

36A Rue Szkolna,
25-604 Kielce, Pologne

Téléphone: +48-41-3453271

Télécopieur: +48-41-3452587

Courier électronique: eprd@eprd.pl

1. Résumé

1.1. Objectif de l'évaluation

Les Roms sont largement considérés comme l'une des plus grandes et les plus vulnérables minorités ethniques en Europe. La vulnérabilité d'un grand nombre des Roms provient de leur exclusion sociale, la discrimination sociale et leur extrême pauvreté.

L'inclusion des Roms est une priorité sur l'agenda politique de l'UE et sur celle des États membres. Le défi est confronté à la fois dans l'UE et dans les pays de l'Élargissement.

Dans les pays de l'Élargissement, l'instrument de l'UE pour l'aide de préadhésion (IAP) a été l'une des sources les plus importantes de l'aide financière pour renforcer la lutte contre les problèmes de l'exclusion des Roms.

L'évaluation thématique sur IAP Soutien aux Communautés Roms a été commandée par la DG Élargissement (maintenant DG NEAR) Unité d'Évaluation à "fournir des conclusions et des recommandations pour aider le Voisinage et Négociations d'Élargissement [sic] dans l'amélioration de sa programmation et la mise en œuvre de l'assistance IAP II, visant à soutenir les communautés Roms dans les pays de l'élargissement, sur la base des enseignements tirés et des bonnes pratiques dans la programmation et la mise en œuvre de l'assistance IAP I".

L'évaluation porte sur les huit pays de l'élargissement de l'IAP I (y compris la Croatie, désormais un État membre), et les sept années de programmation de l'IAP I de 2007 à 2013. Le champ d'application comprend 80 interventions identifiées, avec une contribution totale de l'UE de 216 millions d'euros. Sur ce total, quelque 150 millions d'euros ont été destinés pour l'inclusion des Roms. Un accent particulier sur IEDDH et le financement du Fonds pour la Société Civile n'ont pas été inclus, bien que l'évaluation ait pris ces derniers en compte. De même, il n'y avait pas de questions spécifiques sur le genre dans les termes de référence (TdR), mais encore une fois, l'évaluation à la phase de démarrage a identifié le genre comme une question clé à être prise en compte.

Il y avait au total 74 questions d'évaluation dans le cadre de référence en cinq grandes rubriques, comme suit:

- **La Qualité de l'intervention** logique, y compris l'évaluation des besoins, la pertinence, la planification des interventions individuelles et la cohérence globale;
- **La Performance de l'assistance**, couvrant l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions de l'IAP;
- **La Qualité de suivi**, en examinant les mécanismes en place pour évaluer l'impact des politiques et des mesures pour l'inclusion des Roms, et comment les enseignements tirés sont intégrés dans les actions futures;
- **La Coopération de la CE avec les parties prenantes externes** afin d'examiner comment les partenaires sont sélectionnés, impliqués et avec quels résultats.
- Enfin, les termes de référence demandent que les enseignements tirés et les recommandations pour chacun des domaines ci-dessus soient appliqués au processus de programmation et d'mise en œuvre pour le financement IAP II à travers les (maintenant sept) pays de l'élargissement.

1.2. Méthodologie

L'évaluation a été réalisée par une équipe de quatre entre juillet 2014 et mars 2015. Les huit pays ont été visités une fois entre novembre 2014 et février 2015. D'autres entrevues ont été menées à Budapest et Bruxelles. Un total de 260 personnes a été interrogé en personne ou par téléphone. Sur les 80 interventions énumérées dans les TdR de l'évaluation, un échantillon de 25 projets a été sélectionné pour une examination détaillée en fonction de critères de sélection convenus.

Tant la recherche documentaire que celle sur le terrain ont été structurées en utilisant un ensemble d'outils de recherche spécialement conçus pour extraire les informations nécessaires et fournir l'analyse de base. Pendant la phase de synthèse, l'équipe a créé l'information et l'analyse de base, a identifié les principales conclusions et les questions clés, et a élaboré des recommandations.

Les conclusions et les recommandations ont été rédigées et testées lors d'un atelier des parties prenantes en avril 2015, qui comprenait des représentants des 19 organisations gouvernementales, non-gouvernementales et internationales. Le projet de rapport final a été largement diffusé, et les commentaires de quelque 25 organisations ont été incorporés dans le rapport final, le cas échéant.

1.3. La politique et le financement de l'UE

Le document clé sur l'inclusion des Roms pour les pays de l'élargissement est le "cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'inclusion des Roms jusqu'en 2020". En complément, il existe un ensemble de lignes directrices de bonnes pratiques (Vademecum) connus sous le nom "10 principes de base communs sur l'inclusion des Roms" à partir de 2009.

Tous les pays de l'élargissement à l'exception de la Turquie avaient élaboré des stratégies nationales d'inclusion des Roms et tous, sauf la Turquie et le Kosovo, ont été consignataires de la Décennie de l'inclusion des Roms 2005-2015.

Environ 1% de tous les fonds IAP I a été attribué à l'inclusion des Roms. Près d'un quart du dernier a été attribué à des projets de déplacement et de retour, près de 20% au logement, et autour de 12% chacun à l'inclusion sociale / services sociaux, à l'éducation et l'emploi. Moins de 2% a été attribué à la lutte contre la discrimination, et moins de 1% aux projets spécifiques femmes / filles ou d'égalité entre les sexes. Il existe des variations de pays qui ne peuvent pas être prises en compte uniquement par des variations dans les priorités stratégiques.

1.4. Principales conclusions

1.4.1. Qualité de la logique d'intervention

L'outil DIPP (document indicatif de planification pluriannuelle) n'a pas été bien adapté à la tâche de programmation stratégique. Les DIPP ont fourni très peu en termes de définition des objectifs et priorités du soutien IAP à l'égard des Roms. Ce vide a des implications directes concernant la cohésion et la cohérence dans la programmation de l'assistance aux Roms. En revanche, les programmes opérationnels de développement des ressources humaines (PODRH) dans les pays dotés de systèmes d'mise en œuvre décentralisée (DIS) ont fourni un meilleur cadre de programmation. En conséquence, l'IAP I Composante IV soutien aux Roms était plus concentré, correspondait à des priorités à long terme plus claires et a offert une perspective à plus long terme pour la planification et la mise en œuvre du soutien spécifique aux Roms.

Dans certains pays, il y avait un changement perçu dans la programmation de l'IAP 2012/2013 et dorénavant – principalement en Serbie, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie. Cela a été caractérisé par plus de financement de l'IAP pour les Roms, mettant un accent plus stratégique et un meilleur séquençement. Ceci est partiellement dû aux Séminaires Roms, aux Rapports sur l'état d'avancement et au lien plus explicite entre les perspectives d'adhésion et la nécessité d'aborder les droits des Roms.

La priorisation des fonds IAP doit résider avec les organismes nationaux gouvernementaux chargés de surveiller l'exécution des stratégies nationales Roms. Cependant, en pratique, ils manquaient souvent de la capacité et de l'influence politique à jouer un rôle proactif dans la programmation de l'IAP.

Trois faiblesses communes ont été identifiées dans la conception des projets. Celles-ci étaient l'absence de robustes analyses de besoins, la logique d'intervention insuffisante et les indicateurs de

réussite mal définis. Le processus d'identification du projet n'implique pas suffisamment ni la société civile Roma ni projeter les bénéficiaires finaux. Les questions de genre sont rarement abordées de manière substantielle dans la programmation.

Les statistiques sur les Roms dans les pays de l'IAP ne sont pas fiables et représentent des défis majeurs pour la programmation, en particulier dans l'évaluation de l'ampleur de la nécessité à être adressée.

La nouvelle approche de la programmation de l'IAP II offre des possibilités importantes pour l'amélioration de la programmation d'inclusion des Roms. Plus de preuves, de temps et de ressources sont nécessaires pour les processus de l'évaluation des besoins, de la programmation et des projets. En particulier, la consultation avec les organisations et les représentants des communautés Roms de la société civile doit être plus importante et réfléchie, en progressant vers une plus grande implication des communautés Roms à la planification.

Une orientation efficace est disponible sous la forme des "10 Principes de base communs", bien que ceux-ci doivent avoir une élaboration plus détaillée pour être appliqués en pratique. Dans de petits pays, leur capacité d'élaboration de politiques est faible et a besoin de soutien supplémentaire pour être en mesure de lier le soutien IAP à l'mise en œuvre de politiques efficaces.

1.4.2. Performance de l'assistance

Efficacité

La plupart des projets ont été achevés dans le budget, soit à l'heure ou avec de petites extensions sans frais. Le principal facteur affectant l'efficacité était les difficultés de l'allocation des terres pour des projets de logement par les autorités municipales.

Les organisations Roms avaient un rôle très limité dans la mise en œuvre des projets IAP.

Efficiences

L'estimation crédible de l'efficacité du projet s'est révélée difficile pour cette évaluation. Ceci est dû à une mauvaise conception des indicateurs et des moyens de vérification, en combinaison avec l'insuffisante évaluation du niveau du projet.

Les projets de logement ont généralement atteint leurs objectifs en termes de fourniture de logements nouveaux ou améliorés, mais il y a eu des difficultés à fournir des moyens de subsistance durables provenant des activités connexes.

Les projets d'emploi n'ont pas atteint des succès notables. Cependant, il y a plusieurs projets d'emploi en cours et il reste à voir si ceux-ci peuvent atteindre plus de succès.

Les projets d'inclusion sociale échantillonnés sont variés, et ont des conclusions très différentes. La modalité par zone fournit une plate-forme utile pour aborder plusieurs préoccupations qui sont toutes liées et se soutiennent mutuellement.

L'éducation a atteint des changements institutionnels souhaités où il y avait des liens clairs entre la politique nationale et le soutien IAP. La preuve pour améliorer le niveau d'instruction est fragmentaire et anecdotique - mais montre fortement la bonne direction. Le rôle du Fonds d'éducation des Roms (Roma Education Fund) doit être reconnu comme une force pour les modèles de politiques positives et pour la pratique.

Les projets de déplacement s'adressaient principalement aux personnes déplacées du Kosovo après le conflit de 1999. Ces projets n'étaient pas conçus spécifiquement pour les Roms, mais pour tous les personnes déplacées, donc il n'y avait pas d'activités ni d'objectifs ou d'indicateurs spécifiques aux Roms. Spécifiquement pour la population Rom, la durabilité est très discutable et l'on craint que les projets de logement créent (ou recréent) des communautés séparées.

Impact

Les projets de logement sont des interventions coûteuses et relativement insignifiantes par rapport à l'ampleur des besoins. Des interventions alternatives au niveau de la politique sont nécessaires si l'on veut avoir un impact substantiel sur la situation du logement des Roms.

Les projets d'emploi n'ont jusqu'ici obtenu aucun impact perceptible pour les Roms ou des communautés plus larges. Il n'y a pas de réalisations en termes de changement institutionnel ou d'apprentissage, et le record de succès à permettre aux individus Roms d'améliorer les moyens d'existence soit à travers l'auto-emploi ou de l'emploi formel est très limité.

Le seul projet pour l'inclusion sociale qui fait partie de l'échantillon et duquel on peut tirer des conclusions sur l'impact est l'exemple d'Albanie "Soutenir l'inclusion sociale des communautés Roms et Égyptiennes". Ce projet est susceptible d'avoir un impact sur les communautés ciblées en raison de sa focalisation sur une zone géographique limitée et son approche multisectorielle.

Les projets d'éducation en Serbie sont susceptibles d'avoir un impact substantiel au fil du temps. Les interventions éducatives dans d'autres pays n'ont pas si bien réussi à devenir institutionnalisées, et donc leur impact est susceptible d'être limité.

Le retour durable au Kosovo a été discutable, mais difficile à évaluer. Le plus grand défi existe parce que les projets ne sont pas en mesure de garantir les conditions sociales et économiques nécessaires à un retour durable. Le soutien aux personnes déplacées dans leur lieu de déplacement ait peut-être plus de succès que l'assistance pour les retours, en fonction des politiques gouvernementales en matière d'inclusion. Cependant, le volume de l'assistance pour le logement, l'emploi et les moyens de subsistance est modeste par rapport aux besoins, et en plus il y a peu d'évaluations systématiques et fiables sur l'impact de l'assistance.

Les analyses des résultats et de l'impact sont rarement séparées par sexe et âge, et ainsi tout impact différentiel de l'aide pour les Roms déplacés concernant séparément les femmes, les hommes, les garçons et les filles ne peut pas être connu. L'évaluation de l'impact global de l'aide IAP est également entravée par l'absence de données de séries chronologiques fiables sur la situation des communautés Roms. Tel est le cas au niveau du projet, au niveau de la municipalité ou de la région, et aux niveaux national.

Durabilité

Les modèles de **logement social** sont rarement durables pour ceux sans aucune autre source de revenu que les prestations de sécurité sociale, et qui ne disposent pas des cadres juridiques adéquats. Des modèles alternatifs, comme par exemple les 'logements-villages', et la légalisation et l'amélioration des logements existants ont une certaine dynamique mais il faudra du temps pour s'avérer durables et efficaces.

La durabilité des interventions **d'emploi** est très faible. Les interventions se sont concentrées sur des individus et non pas sur l'environnement dans lequel les individus habitaient (attitudes sociales, discrimination, développement économique); par conséquent, il n'y avait pas de réformes sociales ou systémiques à soutenir.

Au contraire, les interventions **d'inclusion sociale** se sont concentrées sur des réformes systémiques et d'engagement à plus long terme sur le développement social, ce qui rend plus probable leur effet bénéfique à long terme.

Dans les cas où les projets **d'éducation** se sont concentrés sur des réformes systémiques – principalement en Serbie – ils ont été durablement intégrés dans des institutions éducatives. En ce qui concerne les interventions et les projets qui sont financés par des subventions à court terme et qui ne sont pas pleinement soutenus par les ministères d'éducation, il est peu probable qu'ils soient durables.

Les projets de **retour** sont peu susceptibles d'être durables. Cela est en partie à cause d'un contexte économiquement pauvre et discriminatoire contre les minorités et parce que des facteurs importants ont été ignorés: des logements construits sans isolation thermique, dans des endroits inappropriés et

pollués, et soutien insuffisant des moyens d'existence pour les Roms et pour les communautés réceptrices. Le soutien aux Roms déplacés dans leurs lieux de déplacement - principalement au Monténégro et la Serbie - a abordé certains aspects clés qui sont susceptibles d'avoir un impact durable - tels que leur documentation civile. Les preuves sont insuffisantes pour évaluer la durabilité des composants de logement et de la génération de revenu.

En général, l'enseignement essentiel qui découle de cette expérience est que **la durabilité est déterminée par la conception du projet**. Dans la pratique, cela signifie investir plus de temps et d'efforts à l'étape de la conception - y compris la participation plus grande et plus significative des communautés Roms – afin de vraiment comprendre les problèmes et la façon dont les solutions potentielles pourraient travailler, afin de maximiser les avantages et la durabilité plus tard. Les gouvernements et leurs politiques jouent un rôle décisif en ce qui concerne la durabilité des interventions.

1.4.3. Qualité de suivi

Le suivi au niveau de pays, de programme et de projet est très faible. Au niveau de pays, il y a des efforts pour fournir des indicateurs et des données sur la situation des communautés Roms, mais il y a une absence quasi totale d'informations comparables au fil du temps pour démontrer les changements. Ce sont des données cruciales nécessaires pour démontrer si les politiques et les programmes ont l'impact souhaité.

Le compte-rendu de la Décennie des Roms - les rapports non-officiels du gouvernement et de la société civile - a contribué à l'identification des activités et des changements de politique, mais pas à démontrer si il y avait de vrais changements réels au niveau de vie des Roms.

Les DIPP, comme indiqué ci-dessus, ne sont pas bien adaptés à la tâche de programmation stratégique, y compris une absence totale d'indicateurs appropriés en ce qui concerne l'inclusion des Roms. Les Programmes Opérationnels IAP I étaient meilleurs, mais comme ils se sont peu concentrés sur les Roms, il n'y avait pas d'indicateurs appropriés. Les mécanismes de suivi du programme se sont plutôt axés sur des activités que sur les impacts. Au niveau de projet, le suivi était également axé sur la mise en œuvre du projet, principalement par le biais du mécanisme ROM. Les résultats du projet en termes d'impacts ont été rarement signalés.

Les quatre objectifs, fixés par le Cadre de l'UE sur les stratégies d'inclusion des Roms, fournissent une exigence minimale simple pour les systèmes de suivi et devraient constituer la base pour tous travaux futurs afin d'assurer que les données nécessaires soient capturées.

1.4.4. Coopération CE avec les Parties Prenantes Externes

Les relations entre la CE et les organisations internationales sont en général positives et constructives. Dans les cas où les organisations internationales réalisent des projets financés par l'IAP, il y a des préoccupations que ceux-ci substituent à l'expertise et les capacités nationales et n'en font pas assez pour soutenir le développement de ces capacités. Dans le cas de subventions directs aux organisations internationales il n'y pas de transparence et de responsabilité suffisantes.

La CE et les délégations/bureaux ont de bonnes relations avec des gouvernements nationaux. Les petits pays ont une capacité insuffisante dans le domaine de l'inclusion des Roms à jouer un rôle important dans la stratégie et la conception du programme.

Les organisations de la société civile Rom ne sont pas suffisamment impliquées dans la programmation, la mise en œuvre et le suivi de l'assistance de l'IAP. Les approches au niveau de secteur dispersent l'attention de problèmes spécifiques des Roms (qui sont intersectoriels) et sapent le potentiel de programmation cohérente et de coordination des donateurs.

On doit en faire davantage pour promouvoir la participation des organisations de la société civile Roms dans la formulation des politiques, la programmation, l'mise en œuvre et l'évaluation. En particulier, il faut investir dans les capacités des organisations de la société civile Rom pour renforcer leurs capacités durables en vue de leur donner la voix et la responsabilité aux niveaux local et national. Les gouvernements locaux devraient être plus impliqués, d'autant plus qu'ils ont un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre de la majorité des mesures.

1.5. Recommendations

Basé sur les résultats et les conclusions de l'évaluation, l'équipe d'évaluation a identifié les priorités stratégiques suivantes nécessaires à l'IAP fonds II pour effectuer mieux que celles de l'IAP I en termes de promotion de l'inclusion des Roms:

- **Engagement politique** – la Commission européenne et les pays en voie d'adhésion devraient démontrer, par la rhétorique, les allocations financières et l'action, qu'ils sont déterminés à résoudre les problèmes spécifiques rencontrés par les communautés Roms dans l'ensemble des pays de l'élargissement.
- **Suivi** – la Commission européenne et les pays en voie d'adhésion doivent suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de l'UE pour l'inclusion des Roms.
- **Société Civile** – une société civile puissante, indépendante et durable, ayant des capacités efficaces de plaidoyer est essentielle pour maintenir l'élan de la réforme pour l'amélioration des institutions et de la société nécessaire pour une plus grande inclusion des Roms et pour l'égalité des citoyens.
- **Genre** – les problèmes rencontrés par les femmes, les hommes, les filles et les garçons Roms ne sont pas identiques; les politiques, les solutions et le suivi doivent prendre en compte non seulement l'exclusion sur la base de l'appartenance ethnique, mais aussi des questions face en raison du sexe et de l'âge. Ces dimensions devraient être également reflétées dans les données de suivi.

Ces priorités stratégiques sont importantes de garder à l'esprit lorsque l'on considère les recommandations du rapport.

Recommandation 1: La Commission européenne devrait formellement rappeler aux pays en voie d'adhésion les obligations des futurs États membres de se conformer au **cadre de l'UE pour l'inclusion des Roms et ses quatre objectifs mesurables**. La CE devrait demander aux pays en voie d'adhésion de veiller à ce qu'ils disposent des mécanismes de suivi en place pour évaluer les progrès réalisés chaque année concernant ces quatre objectifs.

Recommandation 2: Chaque délégation / Bureau UE devrait veiller à ce qu'il y ait un point focal Roma désigné et nommé. Cette personne serait le lien essentiel entre les aspects politiques et opérationnels du travail de l'UE pour soutenir l'inclusion des Roms, et d'assurer la cohérence des stratégies de l'IAP II avec les stratégies nationales d'inclusion des Roms.

Recommandation 3: La Commission européenne, en coopération avec les pays de l'élargissement, devrait préparer un document de travail interne (**'la stratégie IAP II des Roms'**) pour chaque pays de l'élargissement, qui définit la manière dont la CE utilisera le soutien du de l'IAP II de la période 2014-2025 pour aider les pays à atteindre leurs objectifs d'inclusion des Roms comme définis dans les stratégies nationales d'inclusion des Roms.

Recommandation 4: La Commission européenne est invitée à veiller à ce qu'il y a un point focal de genre identifié dans chaque délégation / bureau. La CE est également recommandé d'exhorter les gouvernements de l'élargissement à identifier les points focaux genre au sein du Comité national de l'IAP (NIPAC), s'ils n'existent pas déjà. Le point focal de genre de délégation / Bureau de l'UE devrait alors travailler en étroite collaboration avec le point focal de genre NIPAC afin d'assurer une meilleure qualité de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation dans une perspective de genre dans le cycle de l'IAP II.

Recommandation 5: L'IAP II devrait soutenir une ou plusieurs initiatives visant à **renforcer les capacités de la politique dans la région d'élargissement**. Des initiatives doivent être à plus long terme, enracinées dans l'expérience locale et accompagnées des mécanismes forts pour renvoyer les résultats des politiques et des recommandations aux praticiens dans le gouvernement et la société civile. Un financement multi-bénéficiaire serait bien adapté à cet effet. Les Roms et les organisations de la société civile doivent être impliqués autant que possible, et les liens de collaboration devraient être établis entre les praticiens dans la société civile et le gouvernement et entre les pays.

Recommandation 6: Renforcer l'assurance de qualité de la conception du programme. Tout projet de programme et conception d'action doit être revu par des personnes dûment qualifiées et expérimentées pour assurer la conformité avec les 10 Principes communs, et d'apporter une contribution fondée sur des preuves pertinentes de la politique et la pratique. La Commission européenne devrait développer des procédures à cet effet.

Recommandation 7: La Commission européenne, pour chacun des pays de l'élargissement, devrait définir une approche stratégique pour **le développement des capacités de la société civile** au soutien de l'inclusion des Roms. Les objectifs de ces stratégies devraient mettre l'accent sur i) le rôle de la société civile dans le plaidoyer et la responsabilité, ii) la durabilité des organisations de la société civile, et iii) le rôle de la société civile dans la prestation de services et la mise en œuvre du projet.

Recommandation 8: La programmation des actions de l'IAP II devrait sérieusement envisager des actions à moyen et à long terme en se concentrant sur des **actions intégrées dans les zones locales** avec des populations Roms relativement fortes. Les populations Roms ont tendance à être concentrés géographiquement, donc se prêtent à ce genre d'interventions par zone (ou géographiquement ciblées).

Recommandation 9: La Commission européenne devrait soutenir les pays de l'élargissement à développer et opérationnaliser les **systèmes de suivi** appropriés qui permettront de saisir adéquatement des renseignements pour surveiller la réalisation de chacun des objectifs fixés dans le Cadre de l'UE pour l'inclusion des Roms.

Recommandation 10: Les interventions IAP II concernant l'inclusion des Roms devraient être **régulièrement évaluées** – à moyen terme et ex-post.

Recommandation 11: La Commission européenne devrait examiner les domaines suivants comme une priorité particulière et favorable pour un soutien **multi-bénéficiaire**: i) Développement de la politique régionale et de la recherche, ii) Soutien de la société civile Rom, des réseaux et des partenariats; iii) Soutien des systèmes statistiques et de suivi nationaux.